



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES (CADRE GENERAL)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 24 septembre 2018

ECONOMIE

Série de huit à dix questions à réponse courte portant sur les enjeux économiques et de développement internationaux.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4

—
SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 11 pages (page de garde et questions non comprises)

Questions :

Les candidats sont invités à formuler leurs réponses de manière courte et synthétique, sur la base de leurs connaissances des théories économiques, de l'actualité internationale ainsi que du corpus documentaire fourni ci-après. Toute réponse se limitant à une paraphrase des documents sera pénalisée.

- 1. Ouverture financière et développement (document 1)**
- 2. L'union bancaire est-elle crédible ? (document 2)**
- 3. La structure du financement des entreprises en France aujourd'hui (document 3)**
- 4. La santé est-elle un bien comme un autre ? (document 4)**
- 5. L'impact des nouvelles routes de la soie sur l'ordre économique international (document 5)**
- 6. L'extraterritorialité du droit américain pour les entreprises françaises : quelles réponses ? (document 6)**
- 7. L'attractivité économique de la France (documents 7, 8 & 9)**
- 8. Démographie et développement (document 10)**

Barème : 2,5 points par question

Documents :

Document 1. Extraits d'une intervention de M. Yves Mersch, membre du directoire de la BCE, 26 février 2014.

Document 2. Extraits d'un article, « Le parcours d'obstacles ne fait que commencer pour construire une Europe des banques », Les Echos, 20 juin 2018.

Document 3. Extraits du rapport annuel 2017 de l'observatoire de l'épargne réglementée de la Banque de France.

Document 4. Extraits de la note du Conseil d'analyse économique, « Pour un système de santé plus efficace », juillet 2013.

Document 5. Extraits d'un rapport d'information du Sénat sur les nouvelles routes de la soie, mai 2018.

Document 6. Extraits d'un rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'extraterritorialité de la législation américaine, octobre 2016.

Document 7. Tableau de bord de l'attractivité de la France, édition 2017, Business France.

Document 8. Evolution des IDE – Baromètre Ernst & Young de l'attractivité France 2018.

Document 9. Evolution des IDE en France – CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde, 2017.

Document 10. Faire face au choc démographique – OCDE L'Observateur, Programme de l'OCDE sur l'avenir, 2017.

Doc. 1. Extraits d'une intervention de M. Yves Mersch, membre du directoire de la BCE, 26 février 2014.

Intervention de M. Yves Mersch, membre du directoire de la BCE, au Luxembourg renminbi forum, Luxembourg, le 26 février 2014.

(...) Les autorités (...) ont présenté un programme de réformes complet visant à rendre la croissance plus soutenable. L'un des axes de ce programme vise à développer et libéraliser progressivement les marchés financiers intérieurs, de manière à octroyer aux forces de marché un plus grand rôle dans la détermination des taux d'intérêt et la distribution du crédit. Le renforcement du rôle des forces de marché aura pour effet d'augmenter la liquidité des marchés financiers chinois ainsi que la variété des instruments négociés. Au cours des dernières années, nous avons déjà constaté une hausse du nombre et de la diversité des instruments financiers négociés sur les marchés intérieurs chinois, qu'il s'agisse d'obligations – assorties d'échéances et de notations diverses –, de produits dérivés ou d'instruments sur devises.

(...) Le développement des marchés financiers chinois devrait favoriser une allocation plus efficace du capital et renforcer les perspectives de croissance à long terme du pays. Ces mesures ainsi que d'autres destinées, par exemple, à intensifier la concurrence sur les marchés de produits ou à faciliter le déplacement des populations rurales vers les villes devraient aider l'économie à se rééquilibrer au détriment de l'investissement et en faveur de la consommation intérieure, ce qui est souhaitable d'un point de vue international.

Des marchés financiers intérieurs efficaces constituent également une condition préalable à la poursuite de la libéralisation des flux financiers transfrontaliers et des flux d'investissement en particulier. Actuellement, les opportunités se limitent à quelques organismes de placement fonctionnant selon un système de quotes-parts. En décembre 2013, le gouverneur de la Banque populaire de Chine, M. Zhou Xiaochuan, a confirmé la libéralisation progressive des opérations d'investissement internationales et l'abolition, à terme, du système de quotes-parts.

(...) Permettez-moi à présent d'aborder la question de l'internationalisation du renminbi. (...) Selon les opérateurs de marché, un tiers des échanges totaux de la Chine sera réglé dans la monnaie du pays d'ici 2015. Plusieurs autres évolutions significatives ont également contribué à l'utilisation accrue du renminbi à des fins d'investissement : (i) le renminbi est d'ores et déjà disponible dans le secteur des grandes entreprises. Non seulement celles-ci accumulent la monnaie grâce aux échanges commerciaux, mais elles peuvent également émettre à Hong Kong des obligations libellées en renminbis et emprunter des renminbis directement auprès des banques de Hong Kong ; (ii) la Banque populaire de Chine a conclu des accords de swap de change avec vingt-quatre autres banques centrales, pour un montant total de 2 600 milliards de renminbis, soit environ 317 milliards d'euros. Le 8 octobre 2013, la BCE et la Banque de Chine ont instauré un accord de swap à concurrence de 45 milliards d'euros maximum ; (iii) les centres offshore opérant en renminbis croissent rapidement ; et (iv) les marchés financiers domestiques poursuivent leur développement. Les grandes banques publiques sont désormais toutes cotées en bourse, le nombre d'investisseurs institutionnels progresse et le marché se diversifie et devient plus liquide, ce qui permettra une plus grande participation des investisseurs étrangers.

L'utilisation du renminbi dans la finance internationale est étroitement liée à l'ouverture des marchés financiers intérieurs chinois. Il est peu probable que les investisseurs étrangers effectuent des émissions massives d'instruments financiers libellés en renminbis tant qu'ils ne pourront pas facilement transférer des actifs financiers vers et au départ de la Chine. De plus, les investisseurs chinois désireux de diversifier leurs actifs au niveau international rencontrent actuellement des obstacles en la matière, ce qui réduit la disponibilité du renminbi hors de Chine.

(...) La libéralisation des flux financiers permettra une meilleure intégration des marchés onshore et offshore et devrait atténuer les risques liés à la segmentation. En raison des restrictions auxquelles sont soumis ces flux, les marchés offshore et onshore du renminbi ne sont que partiellement intégrés. Cette situation entraîne des écarts réduits mais persistants entre les taux de change et d'intérêt sur le marché de Shanghai et ceux des marchés offshore, de Hong Kong par exemple, écarts qui ne sont pas entièrement éliminés. Cette situation démontre un manque d'efficacité économique mais pose aussi des risques particuliers de change et de taux d'intérêt pour les opérateurs des marchés financiers, ce qui complique l'utilisation du renminbi dans la finance internationale.

Doc. 2. Extraits de l'article « *Le parcours d'obstacles ne fait que commencer pour construire une Europe des banques* », Les Echos, 20 juin 2018.

Un chemin semé d'embûches, mais un chemin tout de même. La France et l'Allemagne sont parvenues, mardi, à définir une proposition commune pour tenter d'atteindre l'un des « Graal » actuels de la construction européenne : la mise en place d'un filet de sécurité commun permettant, le cas échéant, aux Etats de partager le traitement des crises bancaires. Ce projet s'inscrit dans le projet d'Union bancaire, un ensemble de règles et de protections communes censées rendre la finance européenne plus stable et plus solide.

Sur le principe, ce filet de sécurité (constitué de fonds publics) pourrait venir en dernier ressort financer la résolution d'une banque en grande difficulté, si les fonds privés n'y avaient pas suffi. Le couple franco-allemand a ainsi brossé le portrait d'un tel dispositif : première idée, c'est le MES qui remplirait cette fonction de « backstop », qui serait établie « sous la forme d'une ligne de crédit ».

Sa taille devrait « être proche mais ne devrait pas être supérieure » à un autre fonds (le Fonds de Résolution Unique), alimenté par les banques, et qui serait quoi qu'il en soit sollicité avant que le « backstop » ne soit potentiellement actionné. Enfin, le secteur bancaire devrait ensuite rembourser ces fonds publics, sur une durée maximale de cinq ans. Ainsi le principe du « bail-in » - selon lequel l'argent public ne doit plus servir à éponger les pertes d'une banque en perdition - resterait respecté.

Avoir gravé dans le marbre cet objectif est un progrès. Mais l'atteindre va être un grand défi pour les années à venir. Sur le plan politique, inclure le « backstop » dans le MES demande justement de réviser le traité intergouvernemental ayant permis la création... du MES.

Le couple franco-allemand devra donc convaincre tous les autres chefs de gouvernement de la zone euro. Au niveau allemand aussi il faudra trouver une voie, puisque dans le cas où le « backstop » serait actionné, le Bundestag devrait donner son accord, et cela dans le temps très limité d'une mise en résolution.

Sur le fond, ce dispositif ne pourra entrer en vigueur que « sur la base d'une réduction des risques suffisante », soulignent les deux partenaires. Autrement dit, avant d'envisager un partage des risques pas vraiment du goût de l'Allemagne, l'Union européenne (et la zone euro en particulier) devra encore réduire son stock de créances douteuses (les fameux « non performing loans », ou NPL). Elles s'élèvent (à fin décembre 2017) à 768 milliards d'euros dans la zone euro, contre 912 milliards d'euros un an plus tôt.

Le couple franco-allemand indique ainsi qu'il devrait y avoir un objectif de réduction de ces stocks NPL à 5 % des prêts. L'UE, dans son ensemble, a atteint ce but en fin d'année dernière. Mais certains pays doivent encore accélérer ce grand nettoyage bancaire, en Grèce, au Portugal et bien entendu en Italie.

Le parcours d'obstacle ne s'arrête pas là : les deux partenaires indiquent qu'en 2020, les autorités financières auront notamment à mesurer l'évolution des prêts non performants, et que sur cette base « si la réduction des risques est satisfaisante » une « décision finale » sur l'entrée en vigueur anticipée du backstop (avant 2024) pourrait être prise.

*

Encadré 3

Détention directe et indirecte d'actifs investis en fonds propres par les ménages en France, en Italie et aux États-Unis

La détention d'actifs investis directement en fonds propres est nettement plus faible dans le patrimoine financier des ménages français et italiens que dans celui des américains.

Les actifs financiers sont dits « en fonds propres » lorsque le détenteur investit dans le capital d'une entreprise sous forme d'actions (ou autres titres de participation) cotées ou non cotées.

La part dans le patrimoine financier des ménages des produits de fonds propres qu'ils détiennent directement est fin mars 2017 similaire en France (21%) et en Italie (22%). Cette part est nettement plus élevée aux États-Unis (36%), cf. graphique A. Dans la plupart des pays, la part des actions directement détenues a chuté au moment de la

crise de 2007-2009, en raison d'effets de valorisation négatifs importants, et reste aujourd'hui inférieure à son niveau d'avant-crise. On note toutefois qu'aux États-Unis, l'évolution de la détention directe d'actions a été beaucoup plus dynamique depuis 2009 et a quasiment retrouvé fin 2017 son niveau d'avant-crise (36%, contre 38% fin 2007).

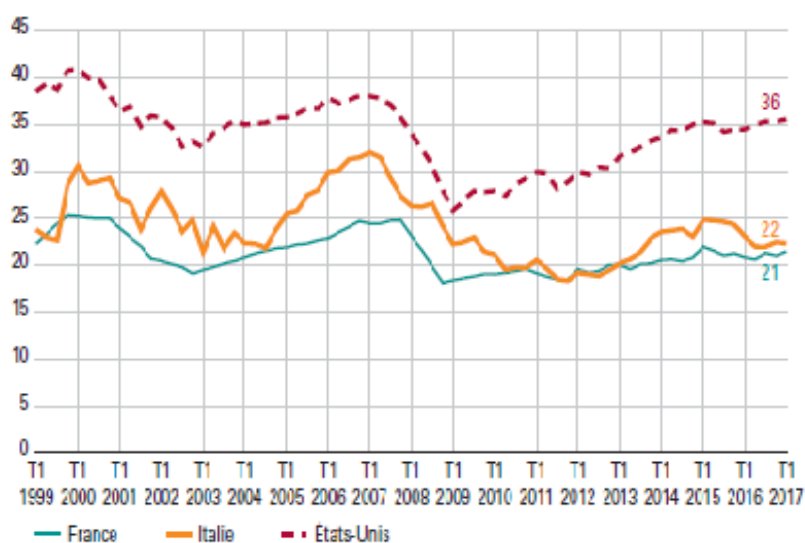
La faible détention directe d'actions en France peut s'expliquer par des facteurs de demande et des facteurs d'offre, notamment les rendements relatifs, dont un des paramètres est la fiscalité. En outre, le fait que les dépôts sur les livrets A et assimilés fassent l'objet d'une rémunération exonérée des prélèvements fiscaux et sociaux et soient garantis par l'État a incité les ménages à y placer une partie de leur épargne.

Même en intégrant la détention indirecte, la part des actifs investis en fonds propres reste inférieure en France et en Italie.

La mise en transparence des placements financiers des ménages permet de mesurer, en plus des actions directement détenues, celles acquises au travers de parts de fonds d'investissement ou de contrats d'assurance-vie.

GA La détention directe d'actions par les ménages

(part en % du total des actifs financiers, avant mise en transparence)



Sources : Comptes de patrimoine financier, sources nationales.

Dans les pays étudiés, la part des produits de fonds propres après mise en transparence dans le portefeuille des ménages est de 5 à 23 points supérieure à celle avant mise en transparence, cf. graphique B.

En France, la part des produits en fonds propres s'élève ainsi à 29% de l'encours des placements financiers des ménages français (cf. graphique B), contre 71% pour les produits de taux en très légère augmentation de 0,3 point sur un an¹. Ce niveau est nettement inférieur à celui observé aux États-Unis où la part de fonds propres représente le double (59%).

En termes d'évolution, les trajectoires nationales sont relativement semblables reflétant les mouvements des marchés actions. On note cependant qu'aux États-Unis, la part des fonds propres dans les placements des ménages a presque retrouvé son niveau d'avant-crise alors qu'en France ou en Italie, la part des fonds propres est stable dans un contexte de cycle haussier des marchés.

Complément méthodologique :

La mise en transparence de l'épargne des ménages consiste à remplacer les instruments d'épargne par les actifs sous-jacents dans lesquels ils sont investis. Cette méthode permet d'évaluer les actifs financiers détenus directement et indirectement (via des produits d'épargne gérés par des intermédiaires financiers) par les ménages et de connaître dans quel type d'actifs leur épargne est investie *in fine* (dépôts, taux, fonds propres) et vis-à-vis de qui (ménages, État, sociétés non financières et étranger).

Cette technique nécessite de connaître l'intégralité des investissements effectués par les intermédiaires ce qui n'est pas toujours le cas et implique donc de poser certaines hypothèses (par exemple, lorsque la structure de l'actif de certains fonds non-résidents n'est pas connue, c'est la structure moyenne de l'actif des fonds résidents qui est appliquée).

¹ Dans le rapport 2016, la part des fonds propres (31 %) était rapportée aux principaux placements financiers alors qu'elle est rapportée ici à l'ensemble des placements financiers (notamment actifs liés à l'assurance dommage en attente de paiement, autres comptes à recevoir, etc.).

GB La détention directe et indirecte, en valeur, de produits de fonds propres par les ménages

(part en % du total des actifs financiers, après mise en transparence)



Sources : Comptes de patrimoine financier, sources nationales.

1. Les incohérences des politiques de remboursement des médicaments

Les conditions de prise en charge des médicaments sont déterminées en fonction d'une évaluation de la Commission de la transparence de la Haute autorité de santé. Celle-ci se prononce en fonction de la balance bénéfiques/risques des médicaments et de la gravité de la maladie traitée. Elle rend un avis sur le « service médical rendu » (SMR) de chaque médicament, qui détermine le taux de remboursement. S'il est jugé « insuffisant », le médicament ne doit pas être inclus dans la liste des produits remboursables ou doit en être exclu dans le cas d'une réévaluation. Si le SMR est jugé « faible », le taux de remboursement doit être fixé à 15 %. Dans les autres cas, il peut être fixé à 30, 65 ou 100 %.

Dans la majorité des cas, les avis de la Commission de la transparence sont suivis et le taux de remboursement est déterminé en fonction de ces évaluations. Mais les délais et de nombreuses incohérences sont à la source de dépenses excessives, voire de décisions contraires à la qualité des soins.

Lorsque la Commission de la transparence a réévalué l'ensemble de la pharmacopée entre 1999 et 2001, elle a recommandé le déremboursement de 835 spécialités. Ces médicaments ont d'abord vu leur taux de remboursement et leur prix diminuer. Puis, la Commission a confirmé ses conclusions pour la majorité d'entre eux en 2005, puis en 2006. Ces médicaments ont été déremboursés par vagues, la dernière ayant eu lieu en 2012, soit *plus de dix ans après le premier avis*. Les médicaments utilisés dans le traitement de la maladie d'Alzheimer et la question du tarif de référence unique sont deux cas d'école que nous discutons plus bas.

*

Document 5. Extraits d'un rapport d'information du Sénat sur les nouvelles routes de la soie, mai 2018.

« Depuis l'apparition de Xi Jinping en chaire de la mondialisation au forum de Davos, en janvier 2017, et le retrait des États-Unis du projet de Traité de partenariat transpacifique (TPP), la Chine semble vouloir prendre la tête des puissances internationales qui promeuvent la globalisation économique, contre la tentation du protectionnisme. De façon relativement inattendue, la Chine tente d'apparaître comme la nouvelle championne de la libéralisation des marchés internationaux et du codéveloppement. En mobilisant les investissements internationaux sur les nouvelles routes de la soie, la Chine pourrait présenter des preuves concrètes aux États d'Asie du Sud-Est, d'Asie centrale et du Moyen-Orient qu'il y a beaucoup à gagner à embrasser une « mondialisation aux caractéristiques chinoises », présentée comme une stratégie bilatérale gagnant-gagnant, éloignée du multilatéralisme existant.

Dans ce contexte, la création de la banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est apparue comme un instrument financier visant à permettre l'émancipation du système de Bretton Woods. Une nouvelle étape sur ce chemin semble avoir été franchie début 2018 avec la décision de créer les conditions permettant de payer le pétrole en yuan (aussi appelé renminbi). Les importations de pétrole de la Chine représentent 12 % du total mondial, ce qui fait d'elle le plus gros importateur du monde de pétrole. Elle importe aussi plus de la moitié de l'aluminium produit sur la planète, et presque la moitié de l'acier et du cuivre. Ceci lui confère un réel pouvoir pour imposer sa monnaie dans la plupart des transactions portant sur les matières premières.

Alors que le protectionnisme semble avoir trouvé une nouvelle vigueur avec l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États-Unis et le Brexit, la réunion du G20 à Hambourg était également l'occasion de réaffirmer le positionnement d'une Chine qui se pose comme le nouveau champion du libéralisme économique et de l'ouverture, se déclare favorable à la coopération économique internationale, à la gouvernance économique mondiale, et affirme son souhait de contribuer activement à la croissance économique et à l'amélioration des performances de la gouvernance économique mondiale.

Ni Davos ni le G20 ne semblent plus pouvoir faire l'économie d'une prise en compte des nouvelles routes de la soie. (...)

L'événement majeur, point d'orgue de l'action chinoise dans ce domaine, a sans doute été l'organisation les 14 et 15 mai 2017 du Forum des « Nouvelles routes de la Soie » à Pékin, où l'initiative chinoise a été présentée par le Président chinois comme le « projet du siècle ».

Ce forum des chefs d'État et de gouvernement, sous la présidence du Président XI Jinping, a réuni une trentaine de dirigeants étrangers dont notamment ceux des pays suivants : Russie, Pakistan, Cambodge, Birmanie, Malaisie, Philippines, Turquie, Kenya, Éthiopie, Argentine, Chili, notamment, et du côté de l'UE : Espagne, Italie, Pologne, République tchèque, Grèce et Hongrie. M. Jean-Pierre RAFFARIN, ancien Premier Ministre, représentait le Président de la République.

Un communiqué final avait été préparé par la Chine qui souhaitait que le plus grand nombre de participants le signe. Ce communiqué présente l'initiative chinoise dans ses différents champs qui vont au-delà du domaine des infrastructures. Il inclut l'Amérique latine et l'Océanie dont des représentants ont été invités au Forum. Il remplaçait déjà celles-ci dans le cadre des thèmes évoqués au G20 (quelques mois avant le Sommet de Hambourg ci-dessus évoqué) sans toutefois établir encore d'articulation formelle avec le cadre de négociations dans cette enceinte. La France n'a pas signé ce communiqué, ni de protocole d'accord.

La Chine a annoncé à l'issue du sommet que 68 pays étaient désormais officiellement associés au projet. Elle a également indiqué qu'elle comptait faire de ce forum mondial des nouvelles routes de la soie un rendez-vous régulier. »

*

Document 6. Extraits d'un rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'extraterritorialité de la législation américaine, octobre 2016.

« En l'espace de quelques années, les entreprises européennes ont versé plus de 20 milliards de dollars de pénalités diverses aux administrations américaines pour les seuls motifs de corruption internationale et de violation des sanctions économiques des États-Unis. En ajoutant celles fondées sur d'autres motifs, on serait même probablement facilement au double. Tout cela représente un véritable prélèvement, sans contrepartie, sur les économies européennes et le niveau de vie de leurs citoyens.

Ce prélèvement est suffisamment massif pour être perceptible dans certaines grandeurs macro-économiques. Il en est ainsi en particulier, de l'amende record payée par BNP Paribas en 2014. Celle-ci a lourdement impacté la balance des transactions courantes de la France – à hauteur de 4,3 milliards d'euros pour être précis (c'est moins que le total de l'amende, car celle-ci a été partagée entre la maison-mère et sa filiale suisse, responsable des transactions litigieuses, de sorte que l'impact sur les balances courantes a aussi été partagé entre la France et la Suisse). (...)

Il y a donc, incontestablement, une volonté de développer le renseignement économique aussi bien que l'action de veille et de réflexion sur les questions d'intelligence économique. Cependant, au-delà même de la question de la très grande disparité des moyens dédiés sur l'une et l'autre rive de l'Atlantique (et de la priorité évidemment et légitimement donnée, aujourd'hui, au contre-terrorisme), les travaux de la mission ont mis en lumière une différence de culture considérable, pour le moment, entre les États-Unis et notre pays. Selon l'une des personnalités auditionnées, il pourrait falloir dix ou quinze ans pour parvenir en France au même degré de collaboration et de partage de l'information économique entre services (notamment de renseignement et des grandes administrations économiques et financières) qu'aux États-Unis, donc à la même cohérence globale. L'un des interlocuteurs de la mission a même déclaré qu'en pratique il jouait un rôle de « traducteur » entre les administrations du ministère de l'économie et des finances et les services de renseignement afin que les uns et les autres puissent mutuellement comprendre leurs priorités et donc apprendre à partager rapidement les informations réellement utiles aux autres partenaires. Il apparaît aussi que certaines administrations conservent dans notre pays une très grande réticence à prendre en compte la dimension « sale » de l'économie, à accepter l'idée que tous les pays s'efforcent d'aider leurs entreprises dans certaines situations, nonobstant les principes de la « concurrence non faussée ». (...)

Mais, que l'on choisisse des stratégies coopératives ou que l'on privilégie la confrontation, option dont il faut de toute façon garder la possibilité, il faut pouvoir agir « à armes égales ». À cet égard, la « machine de guerre » juridico-administrative des États-Unis ne doit certes pas constituer un modèle, mais peut tout de même inspirer certaines réformes, vu son efficacité. (...)

À ce titre, la France doit exiger la réciprocité dans l'application de certains accords internationaux. Elle doit également se doter d'armes juridiques similaires aux États-Unis pour pouvoir lui imposer des politiques coopératives.

La mission estime, néanmoins, que la seule coopération ne permettra pas de résoudre les problèmes apparus depuis quelques années. Un rapport de force doit donc être instauré et doit se matérialiser, notamment, par une demande de clarification de la part des États-Unis en ce qui concerne les sanctions américaines internationales.

Ces objectifs ne pourront, toutefois, être atteints que par le renforcement des moyens affectés au renseignement économique français et par l'amélioration de notre appareil judiciaire.

*

UNE RÉFORME DU MARCHÉ DU TRAVAIL permettant aux entreprises de s'adapter plus rapidement aux mutations économiques et aux plus fragiles d'accéder à l'emploi

- **Réforme du dialogue social et du Code du travail.** Celle-ci comprend trois volets principaux. Premièrement, une « nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche » est mise en œuvre, pour garantir un élargissement sécurisé du champ de la négociation collective et pour permettre des accords au plus près du terrain. Deuxièmement, le « dialogue économique et social est simplifié et renforcé », notamment grâce à la fusion des différentes instances représentatives du personnel et à la restructuration des branches professionnelles. Enfin, les « règles régissant les relations de travail sont désormais plus prévisibles et plus sécurisantes » avec, en particulier, la mise en place d'un plancher et d'un plafond pour les indemnités prud'homales, le raccourcissement des délais de recours aux prud'hommes, l'encouragement du recours à la conciliation employeur-employé, la redéfinition du périmètre d'appréciation de la cause de licenciement pour motif économique et la facilitation des restructurations d'entreprise par les « ruptures conventionnelles collectives ».
- **Réforme de l'assurance chômage.** Celle-ci sera désormais « étendue aux salariés démissionnaires et aux indépendants », en contrepartie d'un « meilleur contrôle de la recherche d'emploi ». En sécurisant les transitions professionnelles d'un statut à l'autre, cette réforme facilitera la mobilité des actifs vers les emplois de qualité et incitera à la prise de risque inhérente à l'entrepreneuriat.
- **Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage,** dont le projet de loi sera présenté en 2018.

UNE RÉFORME FISCALE en faveur de la compétitivité, de l'investissement et de l'emploi

- **Baisse de l'impôt sur les sociétés de 33,3 à 25% en 2022,** avec une première baisse dès 2018.
- **Suppression de l'ISF qui est remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et création d'un prélèvement forfaitaire unique à 30% sur les revenus du capital.**
- **Bascule cotisations salariales / CSG** qui viendra stimuler l'emploi, en permettant une baisse de la taxation agrégée du facteur travail.
- **Transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations patronales dès 2019,** pour inciter davantage à l'embauche.

UNE TRANSFORMATION DE NOTRE APPAREIL PRODUCTIF ET UN INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE DE DEMAIN

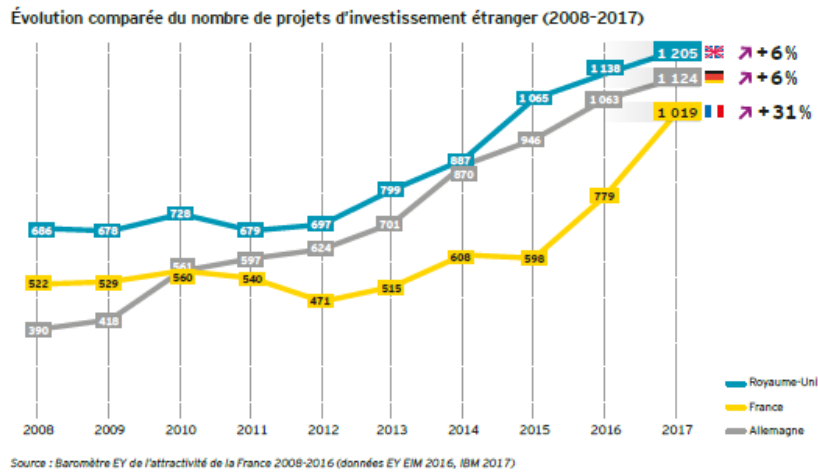
- **Plan d'action en faveur de la croissance des entreprises.** Présenté courant 2018, il mobilisera de multiples leviers : la création, la gestion de la croissance sur le plan statutaire et réglementaire et la transmission d'entreprise ; le financement des entreprises en fonds propres, en dette de long terme et en trésorerie ; la numérisation et l'innovation dans les entreprises ; la relation entre les entreprises et l'administration ; la conquête de nouveaux marchés à l'export.
- **Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros** déployé sur cinq ans afin de rehausser notre potentiel de croissance. Il visera à accélérer la « transition écologique », édifier une « société de compétence », ancrer la « compétitivité sur l'innovation » et construire l'« État de l'âge numérique ».
- **Constitution d'un fonds de 10 milliards d'euros en faveur de l'industrie et de l'innovation.** Il ciblera en particulier l'innovation de rupture.

UNE SIMPLIFICATION ACCRUE DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

- **Instauration d'un droit à l'erreur** pour les entrepreneurs de bonne foi dans leurs relations avec l'administration.
- **Simplification du cadre réglementaire** grâce à la « règle du "one in, two out"⁽¹⁾, en proscrivant la transposition de normes au-delà des exigences minimales » des directives européennes correspondantes (circulaire du 26 juillet 2017).
- **Mesures en faveur des indépendants :** suppression du RSI ; exonération de cotisations sociales au titre du 1^{er} exercice pour les créateurs ou entrepreneurs d'entreprise faisant moins de 40 000 € de chiffre d'affaires à partir du 1^{er} janvier 2019 ; augmentation des seuils du régime d'imposition des micro-entrepreneurs à partir de 2018 à 170 000 € pour les activités de vente et 70 000 € pour les activités de prestation de services et les activités non commerciales, pour permettre au plus grand nombre de travailleurs indépendants d'accéder à ce régime simplifié.
- **Agenda d'attractivité de la place financière parisienne** dans le cadre du Brexit, pour rendre notre écosystème de financement encore plus performant : suppression dès 2018 de la taxe sur les transactions financières intra-journalières, ainsi que la quatrième tranche de la taxe sur les salaires ; ouverture de nouveaux lycées internationaux et de nouvelles classes bilingues, afin de faciliter l'installation des cadres souhaitant s'installer à Paris.

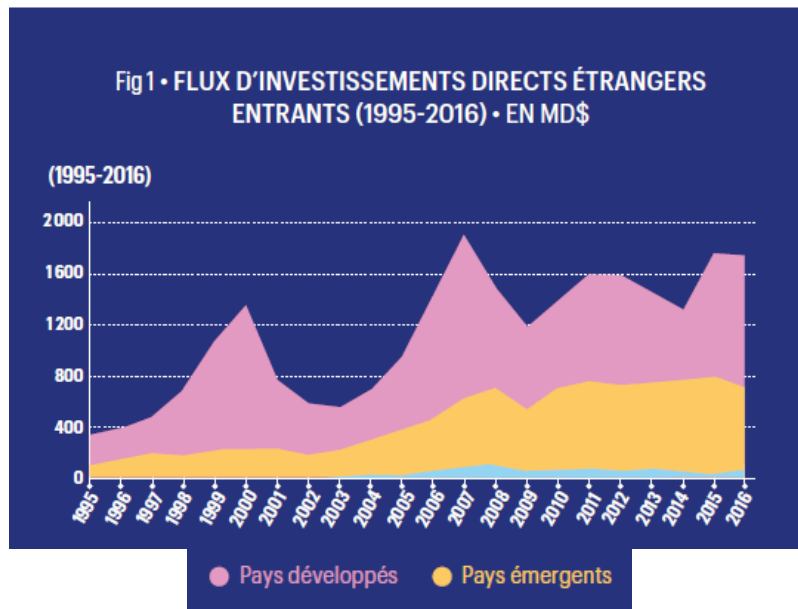
(1) Toute nouvelle norme réglementaire doit être compensée par la suppression ou la simplification d'au moins deux normes existantes dans le même champ d'intervention.

Document 8. Evolution des IDE – Baromètre Ernst & Young de l'attractivité France 2018.



*

Document 9. Evolution des IDE en France – CNUCED Rapport sur l'investissement dans le monde, 2017.



*

Document 10. Faire face au choc démographique – OCDE L'Observateur, Programme de l'OCDE sur l'avenir, 2017.

Il aura fallu 10 000 ans pour que la population mondiale atteigne un milliard d'individus en 1800, cent autres années pour doubler à 2 milliards et moins d'un autre siècle pour tripler et atteindre les 6 milliards d'individus. Que se passera-t-il au siècle prochain et comment y faire face?

Un boom démographique mondial. D'après les dernières projections démographiques à long terme des Nations Unies (1998), le scénario de fécondité moyenne « le plus réaliste » prévoit que le taux de fécondité se stabilisera légèrement au-dessus de deux enfants par femme. Selon ce scénario, la population mondiale, qui se situait aux alentours de 5,7 milliards d'individus en 1995, devrait pratiquement doubler d'ici à la fin du XXI^{ème} siècle pour atteindre 10,4 milliards. La plupart des pays classés aujourd'hui dans la catégorie des pays en développement devraient connaître « une transition démographique », c'est-à-dire passer d'un régime caractérisé par des taux de natalité et de mortalité élevés, à un régime de « post-transition » avec de faibles taux de natalité et de mortalité. Cette phase de transition se traduira par une hausse substantielle de la population. En revanche, la population des pays développés n'augmentera pratiquement pas car ces pays ont déjà achevé leur transition démographique. Comme ce boom démographique se produira donc essentiellement dans les pays en développement, la répartition géographique de la population mondiale s'en trouvera considérablement modifiée, puisque la part de la population vivant dans les pays développés devrait passer d'environ 20 % en 1995 à 10 % à la fin du siècle prochain. En outre, la baisse simultanée de la fécondité et de la mortalité se traduira par un vieillissement spectaculaire de la population de ces pays. C'est au cours des cinquante prochaines années que s'exerceront les pressions les plus intenses sur les ressources et l'environnement. Cette période sera aussi celle où se présenteront de nouvelles opportunités en termes économiques.

Viellissement des populations des pays développés Dans les pays développés, le vieillissement de la population se traduira par une baisse en valeur absolue du nombre de jeunes (individus âgés de 15 à 24 ans), qui ne seront plus que 135 millions en 2020 contre 176 millions en 1975. Parallèlement, le nombre de personnes âgées augmentera considérablement. Il est inutile de préciser que ces évolutions ne manqueront pas d'entraîner de profonds bouleversements politiques, économiques et sociaux. Sur le plan économique, le vieillissement de la population conjugué à l'allongement de l'espérance de vie et à l'évolution des taux d'activité, entraînera une baisse du nombre d'années que les individus passent en activité. Si aucun ajustement ne se produit sur le marché du travail, la durée d'activité des hommes ne sera plus que de 33 ans en 2030 alors qu'elle atteignait 50 ans en 1950. Ce phénomène pourrait à son tour entraîner une baisse de la croissance du revenu par habitant. Selon une étude de l'OCDE, la diminution du revenu par habitant sur la période 1998-2050 pourrait être de l'ordre de 10 % aux États-Unis, de 18 % dans les pays de l'Union européenne et de 23 % au Japon. Le vieillissement de la population mettra certainement les finances publiques à rude épreuve. Tout d'abord, du fait de l'augmentation considérable du rapport de dépendance économique – nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de plus de 64 ans rapporté à la population en âge de travailler (15-64 ans) – les régimes de retraite publics par répartition se retrouveront au bord de l'asphyxie. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de personnes âgées, notamment les personnes dépendantes, entraînera une hausse de plus en plus importante de la demande de services sociaux et de santé.

Le défi que représente la croissance démographique dans les pays en développement est totalement différent. La plupart de ces pays devraient connaître un phénomène de « transition démographique » au cours des cent prochaines années, avec le passage d'un régime démographique où la natalité et la mortalité sont élevées, à un régime caractérisé par de faibles taux de natalité et de mortalité semblable à celui que connaissent déjà la plupart des pays de l'OCDE. Seulement, comme la mortalité diminue plus vite que la natalité, la population augmente plus rapidement durant la phase initiale de la transition. Ensuite, dans un second temps, la natalité diminue et le rythme d'accroissement de la population se ralentit. La principale difficulté consistera à créer des emplois pour les jeunes qui afflueront sur le marché du travail – environ 700 millions de nouveaux actifs entre 1990 et 2010, soit plus que l'ensemble de la population active des pays développés en 1990 ! Le côté positif de la situation est que cette transition démographique peut être l'occasion pour de nombreux pays en développement de profiter de rapports de dépendance économique favorables, pour investir dans la santé, l'éducation et le capital humain, et faire en sorte que la baisse de la fécondité et de la mortalité se poursuive. De tels investissements pourraient stimuler leur développement économique et alléger la charge que pourrait représenter à plus long terme le vieillissement de leur population. Cependant, même dans les pays qui parviendront à bien gérer leur transition démographique, de profonds bouleversements sociaux paraissent inévitables. La transformation des structures économiques entraînera des mouvements migratoires massifs et l'exode des populations des campagnes vers les villes se poursuivra avec la même intensité durant encore des décennies, aggravant les risques de conflits ethniques, de violence urbaine et de dégradation de l'environnement.

Les pays les plus pauvres seront confrontés à des difficultés encore plus grandes : du fait que la transition vers un régime de faible natalité se fera plus lentement, ces pays connaîtront les taux d'accroissement démographiques les plus élevés. La pauvreté pourrait alors s'aggraver, forçant un nombre encore plus important de personnes à s'entasser dans les bidonvilles et sur des terres peu fertiles, avec des conséquences désastreuses pour l'environnement. A l'inverse, certains pays comme la Chine pourraient connaître une transition démographique trop rapide, génératrice de graves déséquilibres démographiques, notamment entre les sexes et les classes d'âges. Essayer de trouver des solutions à ces questions et résoudre aussi tous les autres problèmes posés par l'accroissement démographique au cours des années à venir représente une tâche monumentale.

*